

Initiatives ministérielles

couronne m'ont donné l'assurance que c'est ce qu'on désigne ici par appareils de saisie et de sortie.

Je prends bonne note des préoccupations énoncées par mes collègues d'en face et je vois que la question les préoccupe vraiment. Je suis heureux de pouvoir les rassurer encore une fois. Je souscris également à ce que disaient mes collègues, à savoir que ce projet de loi est une mesure importante qui mérite toute notre attention. C'est pourquoi je propose, conformément au paragraphe 26(1) du Règlement:

Que la Chambre continue de siéger après l'heure ordinaire de l'ajournement afin de poursuivre l'étude du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications.

Je crois, monsieur le Président, que la motion n'est pas sujette à débat.

Et plus de 15 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est retirée d'office, conformément au paragraphe 26(2) du Règlement.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'interviens à nouveau pour exprimer des inquiétudes dont ont fait part les orateurs précédents au sujet de ce projet de loi.

• (1625)

Je remarque que le ministre s'est levé brièvement pour commenter l'amendement que propose mon collègue. En fait, cet amendement prévoit à nouveau des mesures en vue de faire passer le coût du réseau téléphonique de base de la société de téléphone au propriétaire.

À la Chambre, le ministre tente de convaincre tout le monde que tout va bien et qu'aucune de nos inquiétudes ne se matérialisera. Pour ma part, je crois réellement que ces inquiétudes sont fondées. Dans le passé, le gouvernement a déjà dit aux députés de l'opposition et à la population canadienne qu'ils s'inquiétaient inutilement, car tout ce qu'il faisait, c'était dans leur meilleur intérêt, mais les faits ont prouvé qu'il avait tort. Il a fait beaucoup de mal dans certains cas.

Selon l'amendement dont nous sommes saisis, les fournisseurs de services pourraient éluder le coût des services internes fournis aux acheteurs de services téléphoniques. À mon avis, cela est contraire à ce que le ministre décrit comme étant la conséquence naturelle de l'action du gouvernement. Je crois que le gouvernement a fait en sorte qu'avec le temps, les sociétés canadiennes ne soient plus des partenaires importants dans ce secteur.

Cela me fait beaucoup penser à l'arrangement concernant les Lignes aériennes Canadien, où le gouvernement semble vouloir permettre à un transporteur américain de prendre le contrôle d'un transporteur canadien. D'ici dix ans, ce sont les Américains qui domineront notre réseau de transport aérien. Ce sont précisément les craintes qu'entretiennent mes électeurs. C'est ce qu'ils me disent.

Dans le secteur du téléphone au Canada, nous voyons le gouvernement qui ouvre la porte à Unitel. Maintenant, nous avons deux sociétés concurrentielles qui offrent le service téléphonique, qui est un service public de base. Dès qu'Unitel obtient ce droit, elle vend une part importante de ses actions à AT&T aux États-Unis, qui est probablement la plus grande compagnie de télécommunication en Amérique du Nord. Il semble qu'Unitel dispose d'une capacité excédentaire énorme qui sera acheminée aux États-Unis.

Cette situation entraînera inévitablement des coûts très élevés pour les entreprises canadiennes qui fournissent des services de télécommunication. Les compagnies de téléphone au Canada vont réagir. Nos entreprises de télécommunication s'efforceront de réduire leurs coûts en mettant des travailleurs canadiens à pied. Ces entreprises vont aussi essayer de cesser de fournir des services aux Canadiens, comme le souligne la motion, en escamotant des responsabilités qu'elles assumaient auparavant.

La motion vise à empêcher cela. Évidemment, l'opposition n'a d'autre choix que de présenter cette motion et de demander au gouvernement de modifier sa politique nationale de télécommunication afin d'empêcher l'adoption d'une telle mesure et d'éviter qu'une compagnie comme Unitel ait accès au réseau canadien de télécommunication pour ensuite permettre à un géant comme AT&T d'y avoir aussi accès.

Il est évident que, dans le secteur des télécommunications, le gouvernement conservateur souhaite créer en Amérique du Nord un marché commun qui, à la longue, prendra de l'expansion et sera dominé par les Américains. Le Canada deviendra un autre Porto Rico. Cette situation aura comme conséquence ultime d'entraîner le licenciement de centaines, voire de milliers de travailleurs de l'industrie des télécommunications au Canada, de même qu'une augmentation du coût des services téléphoniques de base fournis aux consommateurs.

C'est ce qui se produit dans le secteur des transports, avec l'Accord de libre-échange nord-américain. Le gouvernement est en train de vendre le Canada aux États-Unis. S'il reste au pouvoir encore un peu plus longtemps,